



**DECISION DE DELEGATION DE COMPETENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTERE DE LA FEDERATION  
WALLONIE-BRUXELLES – ABSENCE/EMPECHEMENT**

**NUMERO UNIQUE D'IDENTIFICATION : AD-ABS-AGS-1041**

I. Cadre de la décision

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française (*Choisissez l'article pertinent : 13, §2 ; 14 ; 15 ; 20, §1<sup>er</sup> ; 20, §2 ; 21, §1<sup>er</sup> ; 21, §2, 1<sup>o</sup>*) :

- Article 15

II. Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation pour ses compétences propres durant son absence/empêchement

- Entité : Service général du Sport pour Tous
- Rang et/ou fonction : Rang 15 – Directrice générale adjointe
- Nom et prénom : BEGUIN Caroline

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation durant l'absence/empêchement

- Entité : Service général du Sport pour Tous
- Rang et/ou fonction : Rang 12 – Directeur f.f.
- Nom et prénom : LUYTEN Yvan

III. Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence/empêchement

*Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.*

IV. Durée de la délégation

*S'il s'agit d'une absence ou d'un empêchement ponctuel, vous devez mentionner la période visée (début et fin).*

***S'il s'agit d'un acte visant toutes vos absences/empêchements futurs, l'acte entrera en vigueur à la date de sa publication au Moniteur belge et/ou sur le site « Gallilex » et sera activé lors de chaque absence/empêchement.***

*Pour les absences/empêchements de moins d'un mois, l'acte ne doit pas être publié au Moniteur belge et/ou sur le site « Gallilex » mais bien notifié au destinataire de la décision.*

- Date de début d'absence :
- Date de fin d'absence :

Date et signature du subdélégué

04 juillet 2023  
Yvan LUYTEN

Date et signature de l'autorité déléguée

04 juillet 2023  
Caroline BEGUIN